

Dictée du lundi 8 janvier 2024

Texte d'après Victor Cousin :

Homme politique, Ministre, Professeur d'université, Philosophe du XIX<sup>e</sup> : il fut élu à l'Académie française. (1792- 1867)

## Justice et charité : un aspect de la morale au XIX<sup>e</sup> siècle

La beauté morale comprend deux éléments **distincts**, également, mais diversement beaux, la justice et la charité, le respect des hommes et l'amour des hommes. Celui qui exprime dans sa conduite la justice et la charité accomplit la plus belle de toutes les œuvres ; l'homme de bien est, à sa manière, le plus grand de tous les artistes. Mais que dire de celui qui est la substance même de la justice et le foyer inépuisable de l'amour ? Si notre nature morale est belle, **quelle** ne doit pas être la beauté de son auteur ! Sa justice et sa bonté sont partout. Sa justice, c'est l'ordre moral que **nette** loi humaine n'a fait, qui se conserve et se perpétue par sa propre force.

Quand nous avons respecté la personne des autres, que nous n'avons ni contraint leur liberté ni étouffé leur intelligence, ni attenté à leur(s) famille(s) ni à leurs biens, pouvons-nous dire que nous nous soyons acquittés (1) de tous nos devoirs envers eux ? Des malheureux sont là devant nous, nous les avons vus (2) souffrir, nous les avons entendus (2) gémir. Notre conscience est-elle satisfaite après que nous nous sommes rendu (1) le témoignage (cod) de n'avoir pas contribué à leur(s) souffrance(s) ? Non, nous sommes obligés, dans notre **for intérieur** de convenir que nous ne leur avons pas donné le pain, les secours, les consolations que nous aurions dû. (pas de cod ; donner est sous entendu)

Faisons ici une distinction des plus importantes\*. Le peu de **commisération** que nous avons montré(e) à l'aspect des **maux** d'autrui suscite contre nous les reproches de notre conscience ; et cependant ces hommes que nous avons vus, abattus par le malheur, qui souffrent et dont plus d'un mourra peut-être tout à l'heure, n'ont pas le moindre droit sur la moindre partie de nos biens, **quelque** considérables qu'ils puissent être. Nous rencontrons ici un devoir qui ne correspond pas à un droit. La justice admet que l'on recoure à la force pour faire respecter ses droits ; quant à la charité, elle donne, et elle donne librement. Elle nous ôte quelque chose pour le donner à nos semblables. Elle va souvent jusqu'à nous inspirer le renoncement à nos intérêts même les plus chers, et elle s'appelle alors le **dévouement**.

La charité surpasse donc toute obligation ; sa beauté est précisément dans sa liberté.

[https://fr.wikisource.org/wiki/Les\\_Femmes\\_illustres\\_du\\_dix-septi%C3%A8me\\_si%C3%A8cle](https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Femmes_illustres_du_dix-septi%C3%A8me_si%C3%A8cle)

[https://francearchives.gouv.fr/fr/pages\\_histoire/26287871](https://francearchives.gouv.fr/fr/pages_histoire/26287871)

## VOCABULAIRE :

- Contraindre → contraint, contrainte
- **Le for intérieur** : du latin ecclésiastique « forum » = jugement de la conscience.
- Tout à coup, tout à fait, tout à l'heure s'écrivent sans trait d'union.
- **Quelque** : ici, devant un adjectif = adverbe = aussi → invariable [ FICHE]

## GRAMMAIRE

- Les accords des participes passés « spéciaux » : [FICHE]
- **La conjugaison du subjonctif ; que l'on recoure, que nous recourions**
- Après " **après que**", l'indicatif s'impose : le fait est accompli, contrairement à après "**avant que**" où il reste incertain → **subjonctif**
- **On écrit** : « l'un des plus grands ». Après « l'un des plus », l'adjectif ou le participe passé s'accorde au pluriel.

On écrit de la même manière : « l'un des plus beaux », « l'un des meilleurs », etc.  
En effet, la formule « l'un des plus » est équivalente à « un parmi les plus ».

Ainsi, on écrit : « **Le Canada est l'un des plus grands pays du monde** » ⇔ « **Le Canada est un pays parmi les plus grands du monde.** » Il y a plusieurs pays qui sont grands, et le Canada est l'un d'entre eux.

De même, lorsque « l'un des plus » est suivi par un adjectif ou un participe passé, **le verbe qui suit est au pluriel** :

« L'un des plus grands savants qui **ont marqué** l'époque moderne .

# QUELQUE : Fiche orthographe.

RÉCAP « QUELQUE » « QUEL QUE » ....

## accord de "QUELQUE"

1. Quelque est adverbe, donc invariable, quand il signifie " environ", " à peu près ",

**EX :** *Il avait gagné quelque cent mille dollars à la loterie.*

Il est aussi **adverbe** quand il est suivi de **que** et précède un adjectif non suivi d'un nom, un participe ou un autre adverbe; il peut alors être remplacé par si ou aussi

*Quelque doués qu'ils **soient**, ces violonistes n'auraient pu faire carrière sans efforts.*

*Quelque rapidement que tu **travailles**, tu ne reçois pas plus d'argent que les autres.*

**\*\*\*** : les verbes sont au subjonctif

2. Quelque est un adjectif variable quand il précède immédiatement un nom ou n'est séparé de lui que par un adjectif:

**EX :** *Les quelques succès qu'il a connus lui ont redonné confiance en lui.*

*Quelques grands arbres cachent cette maison. (= plusieurs)*

**Le truc** Il faut écrire "QUELQUE" lorsqu'on peut le remplacer par « environ », « à peu près », « si », « aussi », « un certain, une certaine »

ex: Quelque trois cents personnes sont venues. (Quelque + adjectif numéral)

ex: Quelque intelligents qu'ils soient, ils échoueront. (Quelque + adjectif OU participe passé OU adverbe + que + → aussi, si ...  
subjonctif )

ex: J'ai quelque peine à te suivre. (Quelque + nom au singulier)

**Le truc** Il faut écrire "QUELQUES" lorsqu'on peut le remplacer par « plusieurs »

ex: Nous avons apporté quelques fruits. Quelques centaines de personnes.

## 3. Attention à la confusion avec quel... que

Il s'écrit en deux mots quand il précède immédiatement un verbe au **subjonctif**.

Dans ce cas, **quel** s'accorde en genre et en nombre avec le sujet, **il est adjectif indéfini**

## Victor Cousin (1792- 1867)

Né à Paris, le 28 novembre 1792.

Victor Cousin est issu d'une famille modeste : né dans le faubourg Saint-Antoine, il est le fils d'un ouvrier joaillier au Marché-Neuf et d'une repasseuse. Il naît en pleine Révolution française, dont il est à sa manière un héritier.

Il bénéficie du système scolaire institué par Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, créateur des lycées en 1802. À l'âge de 10 ans, Victor devient élève du lycée Charlemagne, où il va faire de brillantes études jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

La formation classique reçue au lycée lui donne le goût de la littérature. Il est aussi réputé parmi ses camarades pour sa connaissance du grec. Il se lie alors avec François Guizot et Abel-François Villemain.

Il obtient le prix d'honneur du Concours général de 1810, ce qui lui permet d'être exempté du service militaire et admis de droit au Pensionnat normal.

Bachelier dès quatorze ans, il est reçu à l'agrégation de lettres à 21 ans.

Le 19 juillet 1813, Victor Cousin soutient une thèse latine de philosophie.

Cousin refuse le poste d'auditeur au Conseil d'État que lui offre Jean-Pierre de Montalivet, ministre de l'Intérieur de Napoléon de 1809 à 1814, car il veut lui aussi enseigner la philosophie.

Nommé professeur au lycée Napoléon (actuel lycée Louis-le-Grand), il obtient rapidement un poste de maître de conférences à l'École normale supérieure, où ses premiers élèves sont Jean-Philibert Damiron et Théodore Simon Jouffroy.

En 1815, Cousin est nommé suppléant de Royer-Collard, titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie moderne à la Sorbonne. Honoré de Balzac est, de 1816 à 1819, un de ses élèves les plus admiratifs.

Il fut l'ami de **Guizot** et de Villemain ; professeur à la Faculté des Lettres en 1815, son cours fut suspendu à cause de ses idées libérales ; il fut rappelé dans sa chaire en 1827. Ancien élève de l'École normale, il y fut maître des conférences et en devint directeur en 1830. Pendant un séjour en Allemagne, en 1824, il fut arrêté à Dresde sous l'accusation de carbonarisme et emprisonné pendant six mois à Berlin. Il ne débuta dans la littérature qu'en 1843 par un *Mémoire sur les Pensées de Pascal* qu'il envoya à l'Académie. Philosophe spiritualiste, chef de l'école éclectique, il édita les œuvres de Descartes, traduisit Platon, écrivit une Histoire générale de la Philosophie, le Vrai, le Beau et le Bien, les Femmes du XVII<sup>e</sup> siècle ; ce dernier ouvrage est intéressant à

consulter pour l'histoire des sociétés littéraires en France. Il fut pair de France après 1830, conseiller d'État, **ministre de l'Instruction publique en 1840**.

Élu à l'Académie en remplacement du baron Joseph Fourier le 18 novembre 1830, il fut reçu par l'abbé de Féletz le 5 mai 1831 ; il battit **Benjamin Constant**, soutint les candidatures de **Victor Hugo**, de **Falloux** et **Lacordaire**. Il fut nommé à l'Académie des Sciences morales et politiques à sa réorganisation en 1832. Il fit partie de la Commission du Dictionnaire. Mort le 14 janvier 1867.

- **Guizot : François Guizot**, pour l'état civil **François Pierre Guillaume Guizot**, né le 4 octobre 1787 à Nîmes, mort le 12 septembre 1874 à Saint-Ouen-le-Pin (Calvados). Il a aussi joué un rôle important dans l'histoire de l'école en France, en tant que ministre de l'Instruction publique, par la loi de 1833, demandant la création d'une école primaire par commune et d'une école normale primaire par département.

- **Benjamin Constant : Benjamin Constant** de Rebecque, né à Lausanne le 25 octobre 1767, mort à Paris le 8 décembre 1830. Républicain et engagé en politique depuis 1795, il soutiendra le Coup d'État du 18 fructidor an V, puis celui du 18 Brumaire. Il devient sous le Consulat le chef de l'opposition libérale dès 1800. Après avoir quitté la France pour la Suisse puis l'Allemagne, il se rallie à Napoléon pendant les Cent jours, et revient en politique sous la Restauration. Élu député en 1818, il le sera encore à sa mort en 1830. Chef de file de l'opposition libérale, connue sous le nom des « Indépendants », il est l'un des orateurs les plus en vue de la Chambre des députés et défend le régime parlementaire. Lors de la Révolution de juillet, il soutient l'installation de Louis-Philippe sur le trône.

- **Falloux et Lacordaire :**

Le comte Frédéric **Alfred Pierre de Falloux** du Coudray, né à Angers (Maine-et-Loire) le 8 mai 1811<sup>1</sup> et mort à Angers le 6 janvier 1886, est un historien et homme politique français

On connaît **Falloux** par sa loi sur l'enseignement : Promulguée le 15 mars 1850, elle aborde tous les aspects de l'éducation, à l'exception du supérieur, mais est surtout connue par ses dispositions sur la liberté d'enseignement laissant une place ample à l'enseignement confessionnel. Elle complète la loi Guizot.

**Lacordaire** : Né à Recey-sur-Ource (Bourgogne), le 2 mai 1802. Célèbre prédicateur dominicain, il fut le premier et jusqu'à présent le seul moine élu à l'Académie. Catholique libéral, il fut rédacteur à *l'Avenir* de Lamennais et fit rétablir les Dominicains en France : il eut des procès de presse, fut blâmé par Rome, député de la Constituante en 1848. Mort le 21 novembre 1861

- **Sainte Beuve :**

Charles-Augustin Sainte-Beuve est un critique littéraire et écrivain français, né le 23 décembre 1804 à Boulogne-sur-Mer et mort le 13 octobre 1869 à Paris.

La méthode critique de Sainte-Beuve se fonde sur le fait que l'œuvre d'un écrivain serait avant tout le reflet de sa vie et pourrait s'expliquer par elle. Elle se fonde sur la recherche de l'intention poétique de l'auteur (intentionnisme) et sur ses qualités personnelles (biographisme). Cette méthode a été critiquée par la suite. **Marcel Proust**, dans son essai *Contre Sainte-Beuve*, est le premier à la contester, reprochant de plus à Sainte-Beuve de négliger, voire condamner de grands auteurs comme Baudelaire, Stendhal ou Balzac.

Après l'échec de ses romans, Sainte-Beuve se lance dans les études littéraires, dont la plus connue est *Port-Royal*, et collabore notamment à *La Revue contemporaine*. *Port-Royal* (1837-1859), le chef-d'œuvre de Sainte-Beuve, décrit l'histoire de l'Abbaye de *Port-Royal des Champs*, de son origine à sa destruction. Ce livre résulte d'un cours donné à l'Académie de Lausanne entre le 6 novembre 1837 et le 25 mai 1838. Cette œuvre a joué un rôle important dans le renouvellement de l'histoire religieuse. Certains historiens<sup>4</sup> qualifient *Port-Royal* de « tentative d'histoire totale ».

Élu à l'Académie française le 14 mars 1844 au fauteuil de Casimir Delavigne, il est reçu le 27 février 1845 par Victor Hugo. (on dit qu'il était amoureux d'Adèle, Madame Hugo)

En 1848-1849, il accepte une chaire à l'université de Liège, où il donne un cours consacré à Chateaubriand .

- **Villemain : Abel-François Villemain**, né le 9 juin 1790 à Paris où il est mort le 8 mai 1870, est un écrivain, universitaire et homme politique français, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole normale supérieure, et ministre de l'Instruction publique de 1839 à 1845.